Le kit de la reprise :   
textes prêts à l’emploi.

Distributeurs canapé  
Reprise 1 pour 0

Distributeurs, vendeurs en ligne, ces éléments de langage sont pour vous !

Si vous disposez de plus de 1000 m2 de surface de vente à emporter pour les produits de la cuisine, du dressing ou de la salle de bain, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit l’obligation de reprendre dans votre magasin,   
le mobilier usagé de vos clients, sans frais et sans conditions d’achat à compter du   
1er janvier 2022.

Pour répondre à cette obligation, vous devez préciser informer sur les conditions de mise en œuvre de cette reprise auprès de vos clients. Nous vous proposons plusieurs textes courts pour vous y aider. Vous pouvez les reprendre sur vos supports numériques (site, newsletters, réseaux sociaux...) ou imprimés (journaux, flyers, affiches en magasin...).

N’hésitez pas à les adapter à votre situation particulière.

**NB :** En cas de doute, vous pouvez nous contacter. Et n’oubliez, si vous n’avez pas correctement informé vos clients, votre responsabilité peut être engagée, en cas de contrôle ou de contestation.

Les textes prêts à l’emploi comprennent :

* Des messages principaux
* Des articles : une brève et un article
* Une FAQ
* Des suggestions de publications pour vos réseaux sociaux

# 1. Le message principal

Vous disposez d’une surface de vente à emporter de plus de 1000 m2 : vous devez reprendre les produits usagés de vos clients sans frais et sans condition d’achat.

|  |  |
| --- | --- |
| Vous proposez la reprise 1 pour 0  en magasin | Reprise sans frais de vos anciens meubles  Nous reprenons sans frais votre ancien canapé ou fauteuil en magasin, sans conditions d’achat. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. Adressez-vous à un vendeur pour plus d’informations. Ou renseignez-vous dans votre magasin. |

# 2. Articles

## Brève

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

À compter du 1er janvier 2022, nous reprenons sans frais votre ancien canapé ou fauteuil en magasin sans obligation d’achat. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. Renseignez-vous dans votre magasin pour les conditions de reprise.

*Moins de 400 signes*

## Article

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

Vous vous êtes lassé de vos coussins de salon ? Vous souhaitez changer de canapé ? Nous avons maintenant une solution simple et éco-responsable à vous proposer.

## Simple

Vous pouvez rapporter en magasin tous vos anciens canapés, fauteuils, coussins... sans obligation d’achat. Seule condition : déposer des produits équivalents à ceux que l’on trouve dans nos rayons.

## Éco-responsable

Ecomaison, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics, partenaire de plus de 500 associations solidaires, garantit le recyclage du produit s’il est trop abîmé. Financé par l’éco-participation affichée à côté du prix, son objectif est le ZÉRO déchet. Non seulement vous vous débarrassez de votre fauteuil abîmé, de votre canapé fatigué, de votre chauffeuse démodée... mais en plus vous l’environnement et soutenez l’emploi local.

*Moins de 1500 signes*

# 3. Propositions de publications

Reprise sans frais ! Simplifiez-vous la vie.

Avec XXX, donnez ou recyclez votre ancien meuble sans frais.

Avec XXX, donnez ou recyclez votre ancienne literie sans frais.

Chez XXX, la reprise c’est maintenant.

# 4. FAQ

**Comment ça marche la reprise de mon ancien canapé ou mon ancien fauteuil ?** Nous reprenons sans frais votre ancien canapé ou fauteuil sans obligation d’achat. Renseignez-vous auprès de votre magasin.

**Quels sont les produits concernés ?** Les canapés, banquettes, convertibles, fauteuils, poufs, chauffeuses coussins, petits meubles…

**Y a-t-il une taille maximum pour la reprise ?** Non. Le produit repris doit être équivalent à ceux vendus en magasin.

**Combien cela coûte ?** La reprise est sans frais.

**Mon canapé est encore en bon état, comment faire si je souhaite le donner à une association ?** Vous pouvez vous rapprocher de votre magasin pour savoir s’il a mis en place un partenariat avec une association solidaire ou aller sur le site d’Ecomaison pour connaître la structure la plus proche de chez vous : www.ecomaison.com

**Que deviennent les meubles et la literie repris ?** Les produits repris sont réemployés ou recyclés grâce à Ecomaison, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics. Les meubles encore en bon état peuvent être confiés à des associations solidaires à proximité. Les plus abîmés sont recyclés. Ils sont transformés en matières premières (bois, ferraille, plastique, mousse...) ou servent de combustibles pour l’industrie ou le chauffage.